Ropaume du Maroc Secrétariat Général du Souvernement Cabinet

PROJET DE LOI ET CONVENTION INTERNATIONALE APPROUVES
PAR LE CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 28 JOUMADA I 1431 (13 MAI 2010)
ET DEVANT ETRE EXAMINES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

*

PROJET DE LOI

 Projet de loi n° 34-08 instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques et modifiant et complétant la loi n° 17-99 portant code des assurances.

CONVENTION INTERNATIONALE

 Convention créant la Facilité africaine pour le soutien juridique, signée par le Royaume du Maroc le 12 septembre 2008.

*Projet de loi n° 14-10 portant approbation quant au principe de la ratification de ladite convention.